



SECRETARIA GENERALIS SYNODI

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vers l'Assemblée ecclésiale d'octobre 2028 :

Publication des indications pour le parcours de mise en œuvre du Synode sur la Synodalité

Vatican, le 20 mai 2026

Quatre étapes — Faire mémoire, Interpréter, Orienter, Célébrer — guideront les Églises locales, les Conférences Épiscopales et les regroupements continentaux jusqu'à l'Assemblée ecclésiale d'octobre 2028 au Vatican. L'issue de chaque assemblée, deux documents seront produits. Une question commune oriente l'ensemble du processus.

Pour soutenir la phase de mise en œuvre du Synode, la Secrétairerie Générale du Synode publie aujourd'hui le document *Vers les Assemblées 2027-2028 : étapes, critères et instruments pour la préparation*. Le texte précise le calendrier, la méthodologie et les critères selon lesquels les Églises locales du monde entier, leurs regroupements nationaux et continentaux sont invités à partager les fruits du parcours engagé à la suite du *Document final* du Synode 2021-2024, en vue de l'Assemblée ecclésiale d'octobre 2028.

Les quatre étapes du parcours

Le parcours, qui conduira à la célébration d'une assemblée à chaque étape, s'articule en quatre moments progressifs, rythmés par des verbes-clés qui éclairent la finalité ecclésiale et spirituelle :

- **Faire mémoire** — *premier semestre 2027*. Assemblées d'évaluation dans les Diocèses et Éparches, appelées à relire l'expérience de mise en œuvre du *Document final* à travers un *compte rendu narratif* et une *lettre aux autres Églises*.
- **Interpréter** — *second semestre 2027*. Assemblées des Conférences Épiscopales (nationales ou régionales), qui élaboreront un *rapport théologico-pastoral* et une *lettre aux autres Églises locales*.
- **Orienter** — *premier quadrimestre 2028*. Assemblées continentales, dont émergera un *rapport de perspective* capable d'identifier des priorités et des orientations partagées.
- **Célébrer** — *octobre 2028*. Assemblée ecclésiale de toute l'Église, au Vatican, avec le Saint-Père : le chemin accompli sera reconduit à l'unité et confié au discernement de l'Église entière.

À chaque niveau, l'Assemblée ne constitue pas l'aboutissement du processus, mais un moment de célébration, d'évaluation, de synthèse et, surtout, de relance de la conversion synodale de l'Église.

Une question commune

Pour préserver l'unité du processus, une question commune est proposée, que chaque étape est invitée à décliner dans son propre contexte : *À la lumière du parcours accompli après la conclusion du Synode 2021-2024, et pour en offrir les fruits en don aux autres Églises et au Saint-Père : quel visage concret d'Église synodale missionnaire et quels nouveaux chemins de synodalité émergent dans votre communauté ?*

Les fruits de chaque étape : l'échange de dons entre les Églises

Le document précise qu'il ne s'agit pas de répéter la consultation du Synode, ni d'ajouter des tâches supplémentaires à la vie des communautés, mais de relire ce qui a déjà été vécu, d'en reconnaître les fruits et les difficultés, et de mettre à disposition l'expérience mûrie dans une logique d'**échange de dons** entre

les Églises. Les deux premières Assemblées — celles de niveau local et national — élaborent deux textes complémentaires : **un document de relecture** (le *compte rendu narratif* pour les Diocèses et Éparches ; le *rapport théologico-pastoral* pour les Conférences Épiscopales) et une *lettre aux autres Églises*, rédigée au cours de l'Assemblée elle-même. C'est cette lettre qui constitue l'instrument concret de l'échange de dons : chaque communauté offre ce qu'elle a mûri et se dispose à accueillir ce que les autres Églises lui offrent. Les Assemblées continentales, quant à elles, élaboreront un *rapport de perspective* qui servira à l'élaboration de l'*Instrumentum laboris* (document de travail) de l'Assemblée ecclésiale 2028.

Tous les matériaux seront transmis à la Secrétairerie Générale du Synode selon un calendrier précis : **avant le 30 juin 2027** pour l'étape diocésaine et éparchiale, **avant le 31 décembre 2027** pour celle des Conférences Épiscopales, **avant le 30 avril 2028** pour l'étape continentale, en préparation de l'Assemblée ecclésiale d'octobre 2028.

Les paroles du Cardinal Grech

« Ce que nous proposons aux Églises locales — affirme le **Cardinal Mario Grech**, Secrétaire général du Synode — n'est pas un travail supplémentaire, mais un temps de discernement partagé et d'action de grâce, au cours duquel relire ensemble ce que l'Esprit fait grandir dans l'Église et reconnaître les pas que nous sommes appelés à accomplir. Les Assemblées ne s'apparentent en effet ni à une consultation sociologique, ni à une dynamique délibérative ; elles ne sont pas non plus une vérification technique, mais bien plutôt une expérience ecclésiale et spirituelle forte de discernement : **un moment de synthèse et de relance du chemin**, afin que l'échange de dons entre les Églises devienne expérience concrète et que la synodalité se traduise toujours davantage en style ordinaire de la vie ecclésiale, au service de la mission ».

Composition des Assemblées, responsabilité et méthodologie

Le document souligne que la **composition** des Assemblées doit être cohérente avec leur finalité. Dans la sélection des participants, une attention adéquate devra être portée à l'équilibre entre hommes et femmes et entre les différentes générations, à la diversité culturelle et ecclésiale — en incluant prêtres, diacres, consacrées et consacrés, membres d'associations, de mouvements et de communautés nouvelles, ainsi que des fidèles non insérés dans des structures organisées — et à la présence de personnes qui vivent des situations de fragilité ou de marginalité. Un soin particulier sera réservé à l'implication des curés de paroisse. Là où cela s'avère opportun, pourront également participer des représentants d'autres Églises et Communions chrétiennes ou d'autres religions. Il est essentiel, en revanche, que les personnes choisies soient disponibles à soutenir le processus même au-delà de 2028, contribuant ainsi à en garantir la continuité.

La **responsabilité** du processus revient à l'évêque diocésain ou éparchial pour les Assemblées locales, au président de la Conférence Épiscopale pour celles qui sont nationales ou régionales, et aux responsables des instances continentales pour ce niveau. Les **équipes synodales**, activées à tous les niveaux, en assurent l'organisation et la coordination.

Quant à la méthodologie, le document invite à maintenir la **conversation dans l'Esprit**, désormais largement diffusée et adoptée, comme référence méthodologique privilégiée.

Instruments et accompagnement

Le document s'inscrit dans la **phase de mise en œuvre du Synode**, troisième moment du processus tracé par la Constitution apostolique *Episcopalis communio*, après la consultation du Peuple de Dieu (2021-2023) et la phase célébrative, qui a culminé dans les deux sessions de la XVI^e Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques d'octobre 2023 et d'octobre 2024. Ouverte par le Pape François avec la remise du *Document final*, cette phase a été confirmée et promue par le Pape Léon XIV. Le texte d'aujourd'hui donne une forme plus concrète à ce qui avait déjà été anticipé dans les *Pistes pour la phase de mise en œuvre du Synode* (29 juin 2025).

Outre le *Document final* et les *Pistes*, les *Rapports finaux* des Groupes d'Étude institués par le Pape François après la première Session de l'Assemblée accompagnent également le parcours ; ils sont publiés progressivement sur le site www.synod.va. La Secrétairerie Générale du Synode mettra par ailleurs à disposition d'autres matériaux de travail et organisera des rencontres de formation en ligne pour soutenir les responsables du processus dans les Églises locales.